

# RAPPORT ANNUEL

2021  
2022





## Table des matières

Rapport de la présidente . . . . .	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire . . . . .	6
Renseignements généraux 2021-2022 . . . . .	7
Rapport des activités de conseil d'administration . . . . .	8
Séances du conseil d'administration . . . . .	8
Élections au sein du conseil d'administration . . . . .	9
Élections au sein du conseil d'administration . . . . .	9
Rapport des activités de conseil d'administration . . . . .	10
Organigramme de l'Ordre . . . . .	11
Les principales résolutions du conseil d'administration en 2021-2022 . . . . .	12
Application des normes d'éthiques et de déontologie aux administratrices et aux administrateurs de l'ordre . . . . .	14
Normes d'éthiques et de déontologie des membres des comités . . . . .	14
Activités relatives au comité de la formation . . . . .	14
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession . . . . .	15
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle . . . . .	15
Activités relatives à l'indemnisation . . . . .	16
Activités relatives à l'inspection professionnelle . . . . .	16
Recommandations du comité d'inspection professionnelle . . . . .	19
Exercice illégal et usurpation du titre . . . . .	20
Activités relatives à la formation continue . . . . .	22
Activités relatives aux communications . . . . .	23
Comité d'admission . . . . .	25
Attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels . . . . .	25
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences . . . . .	26
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic . . . . .	26
Conciliation de comptes . . . . .	29
Arbitrage des comptes d'honoraires . . . . .	29
Activités du comité de révision . . . . .	29
Activités du conseil de discipline . . . . .	30
Rapport des auditeurs indépendants . . . . .	32
États financiers . . . . .	35



# Lettre de présentation

## QUÉBEC, NOVEMBRE 2022

---

**Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

**Sonia LeBel,**

Présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

## MONTRÉAL, NOVEMBRE 2022

---

**Madame Diane Legault**

Présidente Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

**Joanie Heppell, sexologue**

Présidente

## MONTRÉAL, NOVEMBRE 2022

---

**Madame Sonia LeBel**

Présidente du Conseil du trésor  
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

**Joanie Heppell, sexologue**

Présidente



## Mission, vision et valeurs



### MISSION

Assurer la protection du public. L'Ordre, par l'encadrement, le développement et le maintien des compétences de ses membres, veille à la qualité des services offerts. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.



### VISION

Être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle. Pour se faire, l'Ordre collabore étroitement avec différents partenaires en faisant la promotion de l'accès inclusif aux soins et services en sexologie et de l'expertise des sexologues. L'Ordre par ses actions stratégiques contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.



### VALEURS

Trois valeurs guident et soutiennent les actions des dirigeantes et dirigeants, du personnel et des membres des comités de l'OPSQ, soit l'intégrité, la confiance et l'engagement. L'Ordre accorde une grande importance à l'actualisation de ces valeurs dans la réalisation de sa mission de protection du public et des activités qui en découlent. Elles façonnent les relations que l'Ordre souhaite entretenir et développer avec le public, les sexologues et ses partenaires. Ces valeurs s'appuient sur deux principes transversaux : le respect et l'éthique.



## Nos valeurs transversales

### LE RESPECT

Le respect signifie la considération, l'écoute et la courtoisie pour chacune des personnes avec qui l'Ordre et les sexologues interagissent.

### L'ÉTHIQUE

L'éthique est une réflexion sur notre façon d'agir qui vient donner un sens à nos actions. Elle sous-tend la responsabilité que nous avons à l'égard de l'autre, le jugement professionnel, l'autonomie et la responsabilité individuelle.



## Nos valeurs organisationnelles

### L'INTÉGRITÉ

Cette valeur se caractérise par l'honnêteté et l'équité dans la réalisation des mandats et de la mission de l'Ordre. Elle s'actualise par des actions en cohérence avec la mission, les valeurs et les mandats de l'Ordre. Elle sous-tend d'être capable de reconnaître les limites de ses compétences.

### LA CONFIANCE

Cette valeur se caractérise par la compétence nécessaire à la réalisation de la mission et des mandats de l'Ordre. Elle s'actualise notamment par l'efficacité ainsi que la diffusion d'information compréhensible, juste et pertinente au public, aux sexologues et aux partenaires.

### L'ENGAGEMENT

Cette valeur se caractérise par la volonté, la mobilisation et le dépassement de soi pour atteindre les objectifs fixés. Elle s'actualise par la mobilisation, la solidarité et le sentiment d'appartenance dans la réalisation des mandats de l'Ordre.



## Rapport de la présidente

C'est avec fierté que je vous présente les principales activités réalisées par le Conseil d'administration et par la présidence de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

### GOVERNANCE ET GESTION

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis le nombre de fois nécessaire à la bonne marche des affaires de l'Ordre. Les résolutions et suivis des affaires courantes, particulières et des orientations stratégiques 2021-2024 ont été menées et adoptées avec rigueur et diligence. Les différents comités du conseil ont été en activité et ont présenté des produits et recommandations en cohérence avec leurs objectifs. J'ai présidé les séances du Conseil et me suis assuré du maintien de pratiques de bonne gouvernance. J'ai également veillé à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration auprès de la direction générale et agi à titre de porte-parole et de représentante de l'Ordre dans les médias, entre autres, dans le cadre du projet de sensibilisation contre le harcèlement sexuel au travail.

### ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Le Conseil d'administration s'est assuré tout au long de l'année que le plan d'action mis en place par la direction générale assurait un encadrement de la profession optimal. De plus, il a rempli ses responsabilités en ce qui a trait à l'admission et aux différents suivis de l'inspection professionnelle et du bureau du syndic.

Je me suis aussi impliquée dans l'événement Les essentiels professionnels qui s'est tenu en ligne au même moment que l'assemblée générale annuelle. J'y ai donné une conférence sur le dévoilement des sexologues dans leur pratique. Développer et maintenir une pratique professionnelle compétente chez les sexologues est une orientation importante de notre planification stratégique et je n'ai pas hésité à mettre à profit mes expériences pour y contribuer.

### RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

Dans les différentes représentations politiques effectuées, nous nous sommes assurés que les décideurs prenaient la mesure juste des différents besoins sexologiques de différentes clientèles. À ce titre, l'Ordre a discuté de façon continue avec les responsables de la planification de la main d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux entre autres, afin de démontrer l'apport important des sexologues pour la santé mentale, relationnelle et sexuelle de la population. L'Ordre a aussi persisté dans ses collaborations interprofessionnelles en siégeant sur la Table des ordres en santé mentale et relation humaine. Les différentes occasions de collaboration visent une meilleure protection du public en joignant les forces des ordres qui ont des dossiers politiques ou sociaux communs.

Depuis sa création, l'Ordre s'implique dans les enjeux sociétaux en lien avec la santé sexuelle et l'année 2021-2022 ne fait pas exception. L'Ordre a tenu à se positionner concernant le projet de loi



Joanie Heppell, sexologue

portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (PL2) en rédigeant un document dans le cadre de la révision par articles. Entre autres, nous avons voulu sensibiliser à l'exclusion, à la discrimination des personnes des diversités de genre et aux pressions sur le système de santé et des services sociaux que certains changements auraient pu occasionner.

### ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES SEXOLOGIQUES DE QUALITÉ

Différentes représentations auprès des ministres ont été faites, dans le but de graduellement augmenter l'accessibilité aux services sexologiques de qualité. En effet, lors d'un échange avec le ministre délégué à la santé et aux services sociaux Lionel Carmant, nous avons fait valoir la pertinence d'offrir du soutien sexologique et de l'éducation à la sexualité dans les bonifications des programmes de protection de l'enfance. L'Ordre a rencontré Catherine Lemay, directrice nationale de la protection de la jeunesse afin de lui offrir sa collaboration à la mise en place des recommandations du rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge a aussi été rencontré et sensibilisé aux préoccupations de l'Ordre sur l'intégration des contenus en éducation à la sexualité dans le cours Culture et citoyenneté québécoise. L'Ordre a voulu rappeler l'importance de préserver une éducation à la sexualité de qualité pour les jeunes Québécoises et Québécois et la contribution des sexologues dans plusieurs centres de services scolaires.

### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leurs implications. Toutes et tous ont pu, par leurs compétences aussi spécifiques que variées, contribuer au bon fonctionnement de l'organisation. Je désire aussi remercier Isabelle Beaulieu, directrice générale et secrétaire de l'Ordre pour son sens des responsabilités et sa persévérance dans les situations d'adversité qui sont nombreuses. Merci également aux employés et employées de la permanence pour leur esprit d'équipe et leur efficacité peu commune. Un grand merci aux sexologues qui sont bénévoles dans les comités de l'Ordre ; leur implication est essentielle pour notre mission de protection du public. Finalement, je tiens à remercier les sexologues pour leur intérêt à participer à ce contrat social juste, où l'amélioration continue et le développement professionnel représentent les assises des services sexologiques de qualité auprès de la population québécoise.



## Rapport de la directrice générale et secrétaire

### UNE PREMIÈRE ANNÉE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

---

L'exercice 2021-2022 constituait la première année de la nouvelle planification stratégique de l'Ordre. Le présent rapport fait état de la réalisation du plan d'action qui, avec grande satisfaction, a été réalisé dans son ensemble.

Relativement à l'enjeu de l'**encadrement de la profession**, l'Ordre a poursuivi ses actions visant à finaliser les mécanismes de protection du public encadrant la pratique des sexologues. Les principales actions pour l'exercice demeurent la réalisation complète du programme de l'inspection professionnelle malgré un contexte de pandémie. En cohérence avec les constats de l'inspection professionnelle, diverses actions ont été entreprises et des outils ont été développés pour soutenir les sexologues à avoir une pratique de qualité. Parmi ces outils, l'Ordre a publié son Guide explicatif sur le Code de déontologie et terminé et adopté les Lignes directrices sur l'évaluation du comportement et du développement sexuels. Ce dernier outil est au cœur du champ d'exercice de la profession et sera accompagné d'une formation.

**Accessibilité aux services sexologiques de qualité.** L'Ordre a travaillé en collaboration avec des collègues de la table des ordres en santé mentale et en relation humaine à un document intitulé : Des professionnels incontournables venant indiquer les programmes services où il serait pertinent pour le public de bénéficier des services sexologiques. Cette meilleure connaissance de l'exercice de la profession de sexologue dans un contexte d'interdisciplinarité permettra au public de bénéficier de la plus-value des sexologues dans ces services.

**Reconnaissance de la profession.** Fort du succès de la mise en ligne de son site Internet visant la prévention des inconduites sexuelles, l'Ordre a poursuivi ses actions de protection du public reliées au champ d'exercice de la profession. Dans une première phase, l'Ordre a créé un article illustré ainsi que 3 capsules visant à prévenir le harcèlement sexuel au travail. Ce projet, possible grâce à une subvention de la CNESST, se poursuivra dans le prochain exercice avec une formation destinée aux entreprises ainsi qu'aux professionnelles et professionnels en exercice.

**Gouvernance et gestion.** Le Règlement sur l'organisation de l'Ordre a été mis à jour afin d'être en conformité avec la loi 11, ce qui a permis d'ajouter une clause qui permettra d'accueillir une troisième personne nommée par l'Office des professions. De nombreuses Politiques et procédures ont été conçues ou mise à jour permettant une gestion efficace des affaires de l'Ordre.



Isabelle Beaulieu, sexologue, Adm. A

### REMERCIEMENTS

---

J'aimerais remercier de tout cœur l'équipe exceptionnelle de la permanence pour leur engagement, leur incroyable polyvalence, ainsi que la qualité de leur travail. Chacune de leurs actions est centrée sur la mission de protection du public. C'est un réel privilège d'avoir une équipe telle que celle de l'Ordre. Je remercie aussi les membres de comité, dont bon nombre le sont depuis les tous débuts, pour leur implication et leur rigueur dans l'accomplissement de leur important mandat. Finalement j'aimerais remercier le conseil d'administration ainsi que la présidente, pour leur soutien et leur confiance.



## Renseignements généraux 2021-2022

Nombre de permis délivrés selon la catégorie	
Régulier	51
Régulier aux études à temps plein	15
Régulier — rabais inactif	0
Nouveaux diplômés	50
Retraités	0
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>

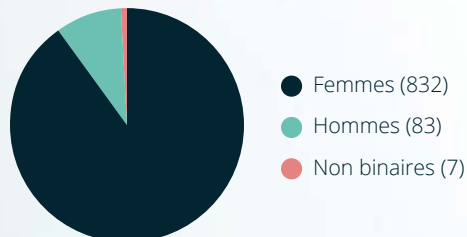
Nombre de membres inscrits au tableau par catégorie à la fin de la période et selon le montant de la cotisation annuelle			Cotisation spéciale (communications)	
Régulier		788	688.5 \$	30 \$
Régulier – rabais aux études à temps plein	34	378.58 \$	30 \$	
Régulier – rabais inactif	44	378.58 \$	30 \$	
Nouveaux diplômés	48	447.53 \$	30 \$	
Retraités	8	275.4 \$	30 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>922</b>			

### MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2022 SELON LA RÉGION DU DOMICILE PROFESSIONNEL

	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	18	1.9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	1.1
Capitale-Nationale	52	5.6
Mauricie	15	1.6
Estrie	34	3.6
Montréal	339	36.8
Outaouais	17	1.8
Abitibi-Témiscamingue	11	1.2
Côte-Nord	6	0.6
Nord-du-Québec	6	0.6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	0.5
Chaudière-Appalaches	22	2.3
Laval	45	4.9
Lanaudière	62	6.7
Laurentides	78	8.4
Montérégie	169	18.3
Centre-du-Québec	11	1.1
<b>Hors du Québec</b>	21	2.2
<b>TOTAL</b>	<b>922</b>	<b>100 %</b>

Nombre d'inscriptions au tableau	
Total des inscriptions au 31 mars 2022	922
Premières inscriptions	116
Radiation pour non-paiement de la cotisation	12
Nombre de réinscriptions	7

#### Membres inscrits au tableau au 31 mars 2022 selon le genre :



Aucun membre n'a été inscrit avec limitation ou suspension du droit d'exercer les activités professionnelles.

#### Autorisations spéciales :

Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

Mouvements des inscriptions au tableau de l'Ordre	Nombre
Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice précédent	855
<b>(+)</b> Nouveaux membres inscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice (au total)	116
<b>(+)</b> Membres réinscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	7
<b>(-)</b> Membres radiés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	12
<b>(-)</b> Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars pour des motifs disciplinaires	2
<b>(-)</b> Membres retirés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs	39
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du tableau	42
<b>(=)</b> Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	922
d'un permis dit régulier	922

Nombre de demandes reçues en 2021-2022 en suspens d'analyse au 31 mars 2022 = 23



## Rapport des activités de conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Les administratrices et administrateurs, guidés par leur mandat de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et l'adoption des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale. Le conseil d'administration de l'Ordre est composé de 6 sexologues, dont la présidente, élue le 15 juin 2019 au suffrage des administratrices et administrateurs élus et nommés.



Joanie Heppel,  
sexologue,  
présidente



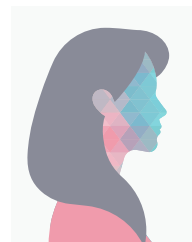
Julie Rouleau,  
sexologue,  
vice-présidente



Christian Giroux,  
administrateur  
nommé par l'OPQ



Jean-Philippe Lapointe,  
sexologue,  
administrateur



Ashley Lemieux,  
sexologue,  
administratrice



Manon Sabourin,  
sexologue,  
administratrice



Pierre R. Tremblay,  
administrateur  
nommé par l'OPQ



Poste vacant



## Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu 7 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire au cours de l'exercice.

Administratrices administrateurs élus	Région électorale	Secteur d'activités	Entrée en fonction	Nombre de mandats	Fin du mandat	Durée du mandat	Assiduité
Ashley Lemieux	02	Clinique	15 juin 2019	1er mandat	2022	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires
Jean-Philippe Lapointe	01	Recherche-intervention	12 décembre 2020	2e mandat	2023	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires
Joanie Heppel	01	Clinique	15 juin 2019	2e mandat	2022	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires
Manon Sabourin	01	Recherche Intervention	15 juin 2019	1er mandat	2022	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires
Caroline Messier Bellemare <small>(jusqu'au 18-12-2021)</small>	01	Clinique	12 décembre 2020	1er mandat	2023	3 ans	2/2 ordinaires
Julie Rouleau	02	Recherche-Intervention	12 décembre 2020	3e mandat	2023	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires
Sorely Marin	01	Clinique	17 juin 2017	2e mandat	2020	3 ans	1/1 extraordinaire 4/5 ordinaires
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec			Entrée en fonction	Nombre de mandats	Fin du mandat	Durée du mandat	Assiduité
Pierre R. Tremblay			12 décembre 2020	1er mandat	2023	3 ans	2/2 ordinaires
Christian Giroux			15 juin 2019	1er mandat	2022	3 ans	1/1 extraordinaire 7/7 ordinaires



## Élections au sein du conseil d'administration

Aucune élection n'a été tenue pendant l'exercice.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2021 de l'Ordre s'est tenue le 30 octobre 2021 en mode virtuel avec la présence de plus de 180 sexologues. Tous les points prévus au Code des professions ont été abordés pendant l'assemblée, notamment la consultation des membres quant à la cotisation. Aucun sujet n'a été ajouté à la demande des membres et ceux-ci ont pu poser leurs questions quant aux divers dossiers de l'Ordre.

L'assemblée générale annuelle 2022 aura lieu le 12 novembre 2022 et sera tenue de façon hybride en personne et par un moyen technologique.

### FORMATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS RELATIVE A LEUR FONCTION

Formation	Nb. ayant suivi la formation	Formation	Nb. ayant suivi la formation
Rôle du conseil d'administration	8/8	Égalité entre les femmes et les hommes	8/8
Gouvernance et éthique	8/8	Diversité culturelle	8/8
Inconduites sexuelles	8/8		



## Élections au sein du conseil d'administration

### MONSIEUR PIERRE R. TREMBLAY, ADMINISTRATEUR NOMMÉ 2020-2022

Après une première année comme administrateur nommé par l'Office des professions à l'Ordre professionnel des sexologues, je tiens à témoigner de la qualité de la gouvernance de l'Ordre, de l'implication des administrateurs et du professionnalisme des employés et employées. Le souci de la protection du public et le développement professionnel des membres sont des variables constantes dans les décisions du conseil d'administration de l'Ordre et de ses comités.

### MONSIEUR CHRISTIAN GIROUX, ADMINISTRATEUR NOMMÉ 2019-2022

Je termine mon premier mandat de trois ans comme administrateur nommé au conseil d'administration de l'Ordre. Une profession inconnue pour moi, de défis nouveaux. Ce premier mandat m'a permis d'observer une organisation solide et performante, mais aussi de découvrir une profession importante pour notre société en changement. L'Ordre et ses membres peuvent être fiers de la dernière année. Vous pouvez compter sur mon engagement à poursuivre avec vous tout ce travail de l'Ordre et de la protection du public. En effet, on vient de m'informer que je suis nommé pour un nouveau mandat de trois ans. Merci à toutes et tous pour votre confiance, particulièrement mes collègues du conseil d'administration et évidemment la présidente, Joanie Heppell, ainsi que la directrice générale, Isabelle Beaulieu.



# Rapport des activités de conseil d'administration

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉVALUATION

Le comité de la gouvernance et évaluation a comme mandat de doter l'Ordre de procédures de saine gouvernance et de veiller à l'évaluation de la direction générale, de la présidence, du syndic en chef, ainsi que le fonctionnement du conseil d'administration. Le comité s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice visé.

Dans le volet gouvernance de son mandat, le comité a mis à jour trois politiques de gouvernance et en a recommandé l'adoption au Conseil d'administration, soit : *les Règles entourant les affaires du Conseil d'administration et détermination des moyens de communication, la Politique sur le rôle des administratrices et des administrateurs ainsi que le Sommaire des responsabilités de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre*. Le comité a également complété les travaux de la Politique sur le fonctionnement des comités ainsi que ses annexes, lesquelles comprenaient le mandat du nouveau comité Équité, diversité et inclusion de l'Ordre. Finalement, les outils et documents suivants ont été conçus, soit un tableau de bord arrimé au plan d'action de planification stratégique 2021-2024, une mise à jour la matrice de compétences des administratrices et des administrateurs ainsi qu'un plan de formation associé.

Dans le volet évaluation de son mandat, le comité a reconduit le formulaire d'évaluation des administratrices et des administrateurs et a procédé à l'évaluation du conseil d'administration, de la présidente ainsi que du syndic en chef. Il a également effectué l'évaluation de la directrice générale et secrétaire et statué sur les objectifs de rendement de la prochaine année.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Joanie Heppell**, sexologue, présidente

**Julie Rouleau**, sexologue, administratrice

**Caroline Messier-Bellemare**, sexologue, administratrice, jusqu'en décembre 2021

**Christian Giroux**, administrateur nommé

**Jean-Philippe Lapointe**, sexologue, administrateur

**Isabelle Beaulieu**, sexologue, Adm.A., directrice générale et secrétaire

Politiques de gouvernance en vigueur à l'Ordre	Date adoption	Date de révision	Date de révision	Travaux en cours
Règles relatives à la conduite des affaires du conseil d'administration et détermination des moyens de communication	28-09-2013	12-06-2021	-	-
Remboursement des frais de séjour et de déplacement	19-10-2013	16-06-2017	18-12-2021	-
Mandat du conseil d'administration	13-06-2015	17-03-2018	-	-
Politique sur les rôles et responsabilités individuelles des administrateurs	14-03-2015	18-09-2021	-	-
Politique sur le mandat de la présidence	16-06-2016	17-03-2018	-	-
Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles	9-09-2017	18-12-2021	-	-
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes	26-01-2019	-	-	2022
Politique de gestion intégrée des risques	26-01-2019	-	-	2022
Politique d'utilisation des médias sociaux	14-12-2019	-	-	2022
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs	26-01-2019	16-03-2019	-	2022
Code d'éthique et de déontologie des comités	13-02-2021	-	-	-
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	8-06-2020	-	-	-
Politique de gestion des comités	13-02-2021	-	-	-
Sommaire des responsabilités de la direction générale et secrétaire	2013	11-11-2017	-	21-22
Cadre général de gouvernance de l'Ordre	-	-	-	22-23
Politique sur les jetons de présence des membres de Comités	-	-	-	22-23
Politique sur les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale	-	-	-	23-24

## COMITÉ DES FINANCES, AUDITS ET RESSOURCES HUMAINES

Le comité de finances, audits et ressources humaines a comme mandat d'exercer un rôle de vigie et d'émettre des opinions sur la santé financière de l'Ordre, incluant la gestion de ses actifs financiers, de formuler des recommandations sur les pratiques de gestion financière et d'examiner toute autre question à la demande du Conseil d'administration.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice. À cet effet, il a recommandé l'adoption des états financiers audités, l'augmentation de la cotisation annuelle suivant les résultats de la consultation des sexologues pour la détermination de la cotisation 2022-2023, les prévisions budgétaires ainsi que les augmentations salariales y incluant celle de la présidente. Il s'est assuré du suivi de l'évolution du fonds d'assurance responsabilité professionnelle en lien avec les réclamations auprès des sexologues.

Finalement, il a également fait les travaux de mise à jour de la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles, de la Politique sur les frais de séjours et de déplacement. Il a suivi les besoins en ressources humaines et des membres ont fait partie des comités de sélection.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Joanie Heppell**, sexologue, présidente

**Manon Sabourin**, sexologue, administratrice

**Pierre R. Tremblay**, administrateur nommé

**Ashley Lemieux**, sexologue, administratrice

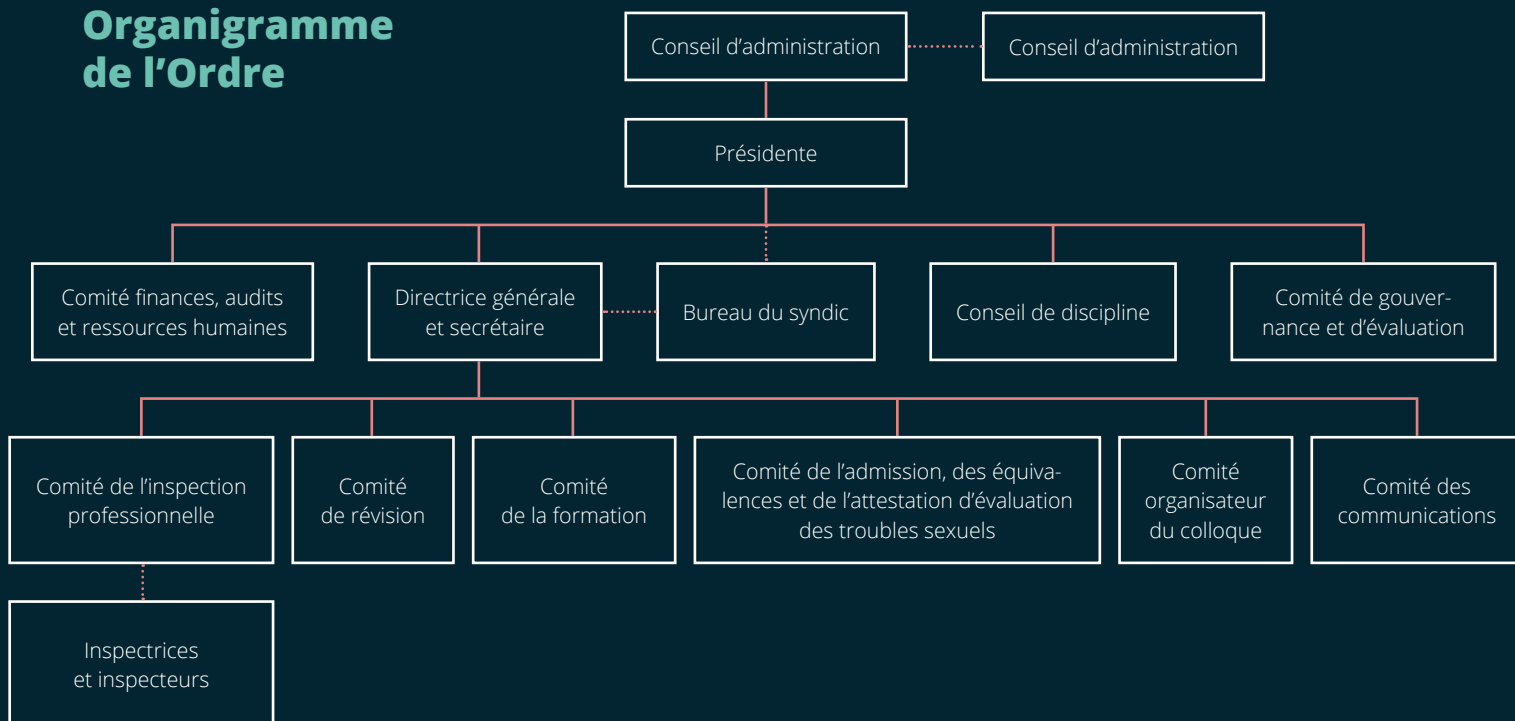
**Isabelle Beaulieu**, sexologue, Adm.A., directrice générale et secrétaire

## Liste du personnel de l'Ordre au 31 mars 2022

- **Isabelle Beaulieu**, sexologue, Adm.A, directrice générale et secrétaire
- **Ayyoub Elwartiti**, coordonnateur administratif
- **Magali Boulé**, coordonnatrice de projets et des communications
- **Jamy Ryan**, sexologue, syndic en chef
- **Francis Laroche**, sexologue, syndic adjoint
- **Geneviève Labelle**, syndique adjointe
- **Geneviève Berthelette**, syndique adjointe
- **Francine Michaud**, syndique adjointe
- **Corine Fortier Cyr**, sexologue, inspectrice
- **Yanick Therrien**, sexologue, inspectrice
- **Mylène Faucher**, sexologue et inspectrice
- **Caroline Doré**, sexologue et inspectrice
- **Andrea Ramires-Moralez**, agente administrative

L'Ordre compte l'équivalent de 5 personnes travaillant à temps complet (35 heures par semaine).

## Organigramme de l'Ordre





# Les principales résolutions du conseil d'administration en 2021-2022

## EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE

### Nominations

- Il a octroyé le prix mérite du CIQ à madame Sorely Marin, sexologue.
- Coopté Jean-Philippe Lapointe, sexologue au poste pour la région électorale 01 - Région métropolitaine de Montréal et pour le secteur recherche-intervention pour le mandat qui se termine en mai 2023.
- Il a nommé Catherine Turgeon, sexologue, sur le comité d'admission, et ce pour une période de 3 ans.

### Politiques et procédures de gouvernance

- Il a adopté la Politique de fonctionnement des comités et ses annexes.
- Il a adopté la mise à jour de la Politique sur les rôles et responsabilités des administratrices et des administrateurs.
- Il a adopté la mise à jour des Règles relatives à la conduite des affaires du Conseil d'administration et détermination des moyens de communication tel que rédigé.

### Délégation de pouvoirs

- Aucune résolution prise à cet effet.

### Fixation des cotisations

- Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022-2023 aux fins de consultation des sexologues.
- Il a adopté les états financiers audités pour l'exercice se terminant au 31 mars 2021 par la firme Poirier et associés.
- Il a résolu d'augmenter la cotisation annuelle des membres réguliers de l'Ordre de 2 %, soit 13.877 \$ pour les membres réguliers et que les rabais pour les autres statuts de membres soient ajustés en conséquence.
- Il a déterminé le salaire de la présidente à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Il a déterminé la rémunération des administratrices et des administrateurs à faire approuver en assemblée générale annuelle.
- Il a adopté la mise à jour de la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles.

### Diverses affaires administratives

- Il a retenu une firme pour le remplacement de la base de données de gestion des membres et retenu la firme Riposte pour la refonte du site Internet.
- Il a autorisé la directrice générale et secrétaire de signer le contrat de plus de 10 000\$ avec une firme pour la refonte du site Internet.
- Il a autorisé la directrice générale et secrétaire de signer le contrat de plus de 10 000\$ avec une firme pour la refonte de la base de données de gestion des membres.
- Il a approuvé le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale

annuelle du 30 octobre 2001 pour adoption lors de l'assemblée générale annuelle 2022.

- Il a résolu de recommander à l'assemblée générale annuelle de confirmer le mandat des audits financiers de l'Ordre au cabinet Poirier et Associés, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, pour l'audit des états financiers de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2022.
- Il a confié le mandat de la conception du référentiel de compétence à une firme spécialisée.
- Il a octroyé un mandat pour concevoir un référentiel de compétences conditionnel à l'adaptation des prévisions budgétaires 2022-2023 pour que celles-ci demeurent équilibrées.
- Il a résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire à signer un contrat de plus de 10 000 \$ visant à concevoir un référentiel de compétences.
- Il a adopté la mise à jour de la Politique sur les frais de séjours et les frais de déplacement.
- Il a adopté la mise à jour du profil de risques de l'Ordre.
- Il a adopté le plan de gestion des risques de l'Ordre.
- Il a résolu que l'Ordre bénéficie toujours d'au minimum 4 mois de fonds de prévoyance; de prévoir les augmentations de cotisation pour être en mesure de toujours avoir un fonds de prévoyance qui se situe au minimum de 4 mois de fonctionnement et de tendre vers un fonds de 6 mois de fonctionnement en y allant de façon progressive.
- Il a résolu de faire un suivi annuel du fond de sécurité lors de la présentation des états financiers audités.
- Il a déterminé les augmentations de salaires annuelles des employés.

### Orientations stratégiques

- Il a adopté le Plan de communication 2021-2024 et le plan d'action qui en découle.

### Processus d'évaluation

- Il a entériné les conclusions de l'évaluation du syndic en chef.

## EN MATIÈRE D'AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

---

- Il a adopté le règlement sur les équivalences afin que celui-ci soit transmis au Comité de la formation pour analyse et recommandations.
- Il a résolu de ne pas inscrire un nombre de mandats maximum pour les administratrices et les administrateurs élus dans son règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et les élections à son conseil d'administration
- Il a adopté le Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et les élections à son conseil d'administration afin de le faire parvenir au Secrétariat de l'Office des professions du Québec dans les meilleurs délais pour l'examen et l'approbation finale du Règlement.
- Il a adopté les principes énoncés dans le projet de lettre portant sur le projet de Règlement sur la tenue des dossiers du Collège des médecins soit : la confidentialité de la section du dossier sexologique pouvant amener un préjudice possible pour la clientèle, le consentement initial en lien avec le dossier interdisciplinaire ainsi que l'accès au dossier, etc.

## EN MATIÈRE D'AFFAIRES RELATIVES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

---

- Il a adopté le programme d'inspection professionnelle 2021-2022.
- Il a adopté le Guide explicatif du Code de déontologie des sexologues du Québec.
- Il a adopté la convention de stages pour les stages de perfectionnement demandés par le Comité de l'inspection professionnelle.
- Il a adopté la Norme sur le développement professionnel continu 2022-2024 des sexologues.
- Il a adopté les Lignes directrices sur l'évaluation du comportement et du développement sexuels.
- Il a adopté la mise à jour du Guide d'analyse des permis d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.

## EN MATIÈRE D'ADMISSION

---

- Il a délivré des permis de sexologue.
- Il a procédé aux radiations des sexologues du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation.
- Il a reçu la démission des sexologues au tableau des membres.
- Il a délivré les attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels.
- Il a ordonné l'examen médical d'une sexologue afin de déterminer si son état physique ou psychique est incompatible avec l'exercice de sa profession.
- Il a limité partiellement et provisoirement le droit d'exercice de la profession d'une sexologue en vertu de l'article 52.1 du Code des professions, le temps d'obtenir un avis médical en vertu des articles 48 et suivants du Code des professions et en a déterminé les conditions.
- Il a entériné l'entente de limitation partielle d'exercice d'une sexologue.
- Il a autorisé la reprise des activités professionnelles d'une sexologue sous réserve de sa signature d'un engagement volontaire de supervision et en a déterminé les modalités.
- Il a informé l'Ordre des psychologues du Québec de la modification des mesures mises en place, conformément à l'article 187.4.2 du Code des professions.
- Il a limité le droit d'exercice d'un sexologue quant à l'utilisation de l'approche sexocorporelle de matière directe ou indirecte auprès de clients, et ce, pour toutes les clientèles et dans tous les domaines de l'exercice de la sexologie.



## Application des normes d'éthiques et de déontologie aux administratrices et aux administrateurs de l'ordre

L'Ordre rend accessible au public sur son site Internet, le [Code d'éthique et de déontologie](#) applicable aux administratrices et des administrateurs de l'Ordre ainsi que le [Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#).

### Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.



## Normes d'éthiques et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice à l'égard de manquements aux [normes d'éthique et de déontologie des membres de comité formés par le Conseil d'administration](#).



## Activités relatives au comité de la formation

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives de chaque instance, les questions relatives à la qualité de la formation des sexologues. Le Comité de la formation s'est réuni le 21 février et le 28 mars 2022. Lors de ces deux réunions, le Comité a adopté une résolution de recommandation d'adoption au Conseil d'administration pour le projet de Règlement sur les équivalences de l'Ordre.

Il a également été question lors de ces rencontres de l'arrimage avec la réglementation de l'Ordre ainsi que du suivi des heures d'évaluation sexologique prévues aux stages de baccalauréat. L'Ordre s'est notamment assuré de la compréhension des responsabilités des divers acteurs entourant les stagiaires et clarifié les questions reliées notamment à la tenue des dossiers ainsi que celle de l'imputabilité professionnelle des superviseurs en lien avec les activités professionnelles de leurs stagiaires.

### Examen des programmes d'études

Actuellement, 3 programmes d'études donnent accès au permis de sexologue, soit le baccalauréat en sexologie et les deux maîtrises en sexologie profil clinique et recherche intervention, tous les trois dispensés à l'Université du Québec à Montréal.

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

## COMPOSITION DU COMITÉ

---

**Annick Bourget**, sexologue, présidente du comité, personne avec une expertise marquée en éthique (mandat de 3 ans)

**Elysa Lacombe**, sexologue, ancienne administratrice (mandat de 3 ans)

**Gislaine Dufaut**, personne dont le nom figure sur la liste de l'Office (mandat de 3 ans)

## COMPOSITION DU COMITÉ

---

Présidente :

**Isabelle Beaulieu**, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Secrétaire :

**Corine Fortier-Cyr**, sexologue

**Josée Lafond**, doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM, BCI

**Joanne Otis**, directrice des programmes de 1er cycle en sexologie, département de sexologie, UQAM, BCI

**Marie-Claude Riopel**, conseillère aux affaires universitaires, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

En plus des membres du comité de la formation, la présidente de l'Ordre, la directrice du département et la directrice de programmes de 2e cycle du Département de sexologie de l'UQAM ont été invitées à participer à ces rencontres



## Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

Cette année encore, plusieurs questions de sexologues relatives à l'éthique et la déontologie ont été répondues et l'Ordre a continué à soutenir les sexologues dans l'adaptation de leur pratique en contexte de pandémie en bénéficiant des outils développés lors de l'exercice précédent.

L'Ordre a publié le Guide explicatif du Code de déontologie des sexologues afin de fournir des outils d'analyse aux sexologues dans leur interprétation du Code. Étant donné les questions récurrentes des sexologues concernant les applications de leur Code de déontologie dans la pratique professionnelle, la publication de ce Guide a été un outil pertinent pour soutenir les sexologues. L'Ordre a également terminé les travaux et adopté les Lignes directrices sur l'évaluation du comportement et du développement sexuels pour soutenir les sexologues dans l'exercice de leur profession, et ce, en cohérence avec les constats de l'inspection professionnelle.

Une série de quatre chroniques déontologiques a également été développée sur le secret professionnel, en parallèle à une conférence sur le sujet offerte dans le cadre du colloque « Les essentiels professionnels de la pratique sexologique » à l'automne 2021. Trois autres chroniques ont été mises à jour sur la diligence et le savoir-être dans la collaboration, les activités professionnelles des sexologues, ainsi que le titre de sexologue, les titres d'emplois et les approches alternatives.



## Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

### Répartition des sexologues inscrits au 31 mars 2022 pour le Régime d'assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)

Moyen de garantie	Répartition des membres au 31 mars 2020	Montant prévu de la garantie de base	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance couvrant la pratique privée	549	3 000 000 \$	3 000 000 \$
En entreprise	331	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Sans prime	42	3 000 000 \$	3 000 000 \$
<b>Total</b>	922		

### Sexologues ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic.

Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une plainte a été reçue au cours de l'exercice visant une plainte à l'Ordre sans dommages compensatoires. Aucune plainte n'était pendante au 31 mars 2022.

### Exercice en société des sexologues au 31 mars 2022

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.



## Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.



## Activités relatives à l'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2021-2022, dont 3 étaient des réunions extraordinaires.

### Les tâches des membres du comité ont porté principalement sur :

- La consultation des rapports d'analyse des questionnaires d'autoévaluation et des rapports de visite d'inspection réalisés par les inspectrices;
- La détermination des suggestions d'amélioration et des correctifs à recommander aux sexologues inspectés;
- Le suivi de la mise en place desdits correctifs et la validation de leur conformité;
- Statuer sur des situations particulières de limitation d'exercice et de reprise de celui-ci.

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Le CIP avait pour objectif d'inspecter 160 sexologues, ciblés aléatoirement en fonction des critères adoptés dans le programme annuel de l'inspection professionnelle. De ce nombre, 80 sexologues devaient être inspectés par questionnaire d'autoévaluation seulement et 80 sexologues par questionnaire d'autoévaluation et par visite.

À l'issue de l'exercice, 150 sexologues ont fait l'objet d'une inspection professionnelle. Ce qui représente une augmentation de 25 % en comparaison avec l'exercice précédent (120).

Les 10 inspections non réalisées sont dues au fait que la totalité des sexologues n'ayant jamais été inspectée et répondant aux critères de l'inspection par questionnaire d'autoévaluation seulement a été inspectée au 31 mars 2022.

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières	Nombre de sexologues concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux sexologues au cours de l'exercice	137
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	137
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	67
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	70
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	67
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	137
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Sur l'ensemble des 137 rapports d'inspection professionnelle issus du programme de surveillance générale dressé au cours de l'exercice 2021-2022, toutes méthodes d'inspection confondues :

Rapports d'inspection professionnelle	Bilan général	Questionnaire d'autoévaluation et visite	Questionnaire d'autoévaluation seulement
Rapports conformes	41.6 %	1.5 %	80 %
Rapports présentant des occasions d'amélioration	32.8 %	55.2 %	11.4 %
Rapports présentant des lacunes majeures	25.5	43.8 %	8.5 %

Les lacunes mineures identifiées dans les rapports présentant des occasions d'amélioration portent principalement sur la tenue des dossiers et l'environnement de travail. Les lacunes majeures identifiées dans les rapports nécessitant des ajustements importants portent principalement sur l'évaluation sexologique, la tenue des dossiers et le cadre d'intervention (dévoilement de soi et maintien des frontières).

Les rapports jugés conformes sont plus nombreux lors des inspections par questionnaire exclusivement. Les sexologues visés par ce type d'inspection exercent dans des milieux de travail où elles et ils sont généralement encadrés, évalués et/ou supervisés, ce qui permet d'assurer davantage une pratique conforme aux normes.

En fonction du nombre et de la gravité des lacunes identifiées, le CIP demande aux sexologues concernés de rendre compte des améliorations apportées à la pratique professionnelle, à travers :

- Une lettre confirmant la mise en place des correctifs demandés;
- Une réflexion critique sur un ou plusieurs domaines de lacunes identifiés;
- L'engagement de suivre une ou des formations portant sur la tenue des dossiers la déontologie des sexologues et l'évaluation du comportement et du développement sexuels;
- Un dossier de client bonifié, comportant les suggestions d'amélioration et les correctifs indiqués dans le rapport d'inspection professionnelle;
- L'obtention d'une supervision clinique;
- Une visite de contrôle et de suivi;
- Un engagement volontaire de limitation d'exercice;
- Un stage supervisé.

Inspections de suivi	Nombre de sexologues concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	6
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	4
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	4
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Sur les 6 inspections de suivi pendantes à la fin de l'exercice précédent, une a été annulée à la suite de la démission du sexologue concerné et une autre a été reportée à une date ultérieure, car le sexologue a cessé sa pratique en sexologie suivant son inspection régulière.

Les 2 inspections pendantes au 31 mars de l'exercice ont été ordonnées durant l'année 2021-2022 pour être effectuées durant l'année 2022-2023.

### Inspection sur la comptabilité en fidéicommis. N/A

<b>Inspections portant sur la compétence professionnelle</b>	<b>Nombre de sexologues concernés</b>
Inspections portant sur la compétence pendant au 31 mars de l'exercice précédent	2
Sexologues ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	7
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	9
Inspections portant sur la compétence pendant au 31 mars de l'exercice	0

Une inspection sur la compétence a donné lieu à un engagement volontaire de limitation d'exercice et à l'imposition d'un stage supervisé.

## **SEXOLOGUES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Au total, 150 sexologues ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle durant l'année, dont : 137 à la suite du programme de surveillance générale, 9 sexologues ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle sur la compétence et 4 sexologues ont fait l'objet d'un rapport d'inspection de suivi.

<b>En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession</b>	<b>Nombre de sexologues ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection</b>	
<b>À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence</b>	<b>Questionnaire</b>	<b>Questionnaire et visite</b>
01 Bas-Saint-Laurent	1	1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	1
03 Capitale-Nationale	1	5
04 Mauricie	1	1
05 Estrie	0	3
06 Montréal	30	28
07 Outaouais	1	3
08 Abitibi-Témiscamingue	2	2
09 Côte-Nord	1	0
10 Nord-du-Québec	2	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
12 Chaudière-Appalaches	0	2
13 Laval	4	4
14 Lanaudière	3	3
15 Laurentides	7	10
16 Montérégie	11	14
17 Centre-du-Québec	2	1
Hors-Québec	2	2



## Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Deux sexologues ont fait l'objet d'une recommandation par le CIP d'une limitation d'exercice et de l'imposition d'un stage supervisé, par le biais d'un engagement volontaire.

Une recommandation du comité d'inspection professionnelle a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice à propos des conditions de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une limitation d'exercice.

Obliger une ou un sexologue à compléter avec succès	Nombre de sexologues visés
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation et/ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

### SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une limitation d'exercice imposée par le comité d'inspection professionnelle ont été évaluées au cours de l'exercice et ont fait l'objet d'une recommandation au Conseil d'administration.

Conditions de reprise du droit d'exercer des activités professionnelles	Nombre de sexologues concernés
Sexologues ayant réussi	1
Sexologues ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration	0
Toute autre conséquence (à préciser au rapport annuel)	0

Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic	Nombre de sexologues concernés
Sexologues ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	5
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic au cours de l'exercice	2

### AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Divers processus d'inspection professionnelle et le fonctionnement du CIP ont été bonifiés. Le processus d'évaluation et de suivi des correctifs demandés aux sexologues a été consolidé, les canevas du rapport d'inspection par visite et du rapport d'inspection sur la compétence ont été bonifiés et les délais du processus d'inspection ont été diminués. Les communications et la coordination envers les diverses instances de l'Ordre impliquées dans l'inspection ont été optimisées. Une nouvelle inspectrice pour effectuer des inspections par visites a aussi été embauchée, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'inspections.

## PERSONNEL RELIÉ À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Nombre
Inspectrices à temps complet (selon le barème de l'ordre défini à la sous-section 2.11)	0
Inspectrices à temps partiel	5

### COMPOSITION DU COMITÉ

**Marilène Dion**, sexologue, présidente  
**Catherine-Sophie Bourdon-Gill**, sexologue  
**Julie Hamel**, sexologue  
**Stéphanie Mathieu**, sexologue  
**Ayyoub Elwartiti**, secrétaire du Comité  
et coordonnateur de l'inspection professionnelle

### INSPECTRICES

**Corine Fortier-Cyr**, sexologue  
**Yanick Therrien**, sexologue  
**Caroline Doré**, sexologue  
**Geneviève Parent**, sexologue  
**Mylène Faucher**, sexologue



## Exercice illégal et usurpation du titre

L'Ordre a le mandat de s'assurer que les activités professionnelles réservées aux sexologues ne soient pas exercées illégalement et que le titre de sexologue ne soit pas usurpé.

### APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Lorsque la protection du public n'est pas compromise, l'Ordre privilégie une approche de non-judiciarisation, c'est-à-dire en émettant des avertissements ou en mettant en place des mesures volontaires. C'est le cas lorsque les personnes visées par une enquête font preuve de collaboration, qu'elles rectifient la situation ou qu'elles s'engagent volontairement à ne plus exercer illégalement ou à ne plus utiliser le titre de sexologue. Dans certains cas, les personnes qui ont les qualifications nécessaires choisissent également d'adhérer à l'Ordre pour devenir sexologues et ainsi se conformer à la réglementation en vigueur.

### PORTRAIT DE LA SITUATION

Les signalements proviennent du public, de sexologues, d'autres instances de l'Ordre ou encore d'autres ordres professionnels. Ils sont traités dans les meilleurs délais afin d'être analysés pour que les manquements soient rectifiés promptement.

Dans le présent exercice, l'Ordre a atteint son objectif de réduire le délai de traitement des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre. **En 2020-2021, le délai entre un signalement et la fermeture d'un dossier était en moyenne de 101 jours, avec une médiane de 49 jours. Ces délais ont été diminués en 2021-2022, avec une moyenne de 32 jours et une médiane de 7 jours.** Tous les dossiers ouverts en cours d'année ont été fermés.

<b>Enquêtes relatives aux infractions</b>	<b>Nombre</b>
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	17
• En matière d'exercice illégal	4
• En matière d'usurpation de titre	11
• En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre	2
• En d'autres matières pénales	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	17
• Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)	0
<b>Actions non judiciaires :</b>	
- Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'ordre	10
- Mises en demeure, avis formels, ou engagements volontaires	2
• Enquêtes fermées sans autres mesures	5
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

**Informations transmises au bureau du syndic :**

Aucune information n'a été transmise au bureau du syndic.

**Personne responsable :**

Me Maxime Pouliot, conseiller juridique, OPSQ



## Activités relatives à la formation continue

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue des sexologues en application du paragraphe o de l'article 94 du Code. Cependant, il a adopté une norme pour laquelle la période de référence a débuté le 1er avril 2020 pour se terminer le 31 mars 2022. Durant ces 24 mois, l'Ordre demande aux sexologues de réaliser un minimum de 30 heures d'activité de développement professionnel continu, incluant un minimum de 12 heures d'activités de développement professionnel formelles et un maximum de 18 heures d'activités de développement professionnel informelles. L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle les sexologues peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organismes externes. Toutes les formations de l'Ordre sont offertes en visioconférences depuis la pandémie.

Une plateforme d'inscription des heures de formation continue est disponible dans le profil sexologue. Cet outil permet d'inscrire, d'insérer des preuves justificatives et de garder un suivi des heures de formation continue à accomplir durant la période.

Les formations sur la tenue des dossiers des sexologues ainsi que sur la déontologie des sexologues sont présentées par Annick Bourget, sexologue. Elles sont facultatives, toutefois, elles peuvent être des conditions d'entrée pour des sexologues faisant des demandes de retour à la profession (permis délivré depuis plus de 5 ans). Depuis quelques années, le département de sexologie de l'UQAM rend obligatoire aux étudiantes et étudiants à la maîtrise en sexologie clinique de suivre la formation sur la tenue des dossiers de l'Ordre.

La formation sur les inconduites sexuelles, destinée aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels, est dispensée par Latifa Boujallabia, sexologue. Pour la période 2021-2022, 9 professions ont suivi la formation. Depuis que cette formation est offerte (2019), des membres de Conseil de discipline de 17 professions l'ont suivie.

Deux nouvelles formations sont en chantier à l'Ordre, la formation sur l'évaluation du comportement et du développement sexuels (destinée aux sexologues) qui sera offerte pour la première fois à l'été 2022 ainsi que la formation sur la prévention du harcèlement sexuel en entreprise (poursuite du projet sur la prévention du harcèlement sexuel réalisé avec une subvention de la CNESST), destinée aux salariés ainsi qu'aux employeurs. Cette dernière formation sera offerte au courant de l'année 2022-2023.

Nom de l'activité	Type	Durée	Nb. de sessions	Lieux	Nb. de personnes qui l'ont suivi
Tenue des dossiers des sexologues	Facultative	3,5h	3	Visioconférence	Sexologues : 73 Non-membres : 0
La déontologie des sexologues	Facultative	6h	3	Visioconférence	Sexologues : 51 Non-membres : 0
Les inconduites sexuelles	Facultative	3h	3	Visioconférence	Non-membres : 54

### FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTES AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Tout sexologue, au terme de sa formation initiale, a suivi 45 heures de cours en éthique et déontologie et, pour les sexologues détenant une maîtrise en sexologie clinique, il s'agit de 90 heures.

## ÉVÈNEMENTS

Le colloque de l'Ordre s'est déroulé entièrement en format virtuel, le 30 octobre 2021. Cette journée, offerte gratuitement aux 330 sexologues qui y ont participé, avait pour thème Les essentiels professionnels de la pratique sexologique. En plus de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre, trois conférences sur la déontologie et la pratique de qualité ont été présentées. Les commentaires à la suite de cet événement ont été si positifs que l'Ordre entend offrir plusieurs fois par année Les essentiels professionnels en format conférences virtuelles aux sexologues.

Le colloque 2022 de l'Ordre se déroulera en format hybride à l'Hôtel Château Bromont les 11 et 12 novembre. Le thème sera La sexualité positive: réflexions sur le rapport au plaisir, comme cela était prévu initialement avant la pandémie. Cet événement sera la chance pour les sexologues de se retrouver en personne après plus de 2 ans d'événements virtuels, toutefois, considérant l'intérêt pour les sexologues de régions éloignées de participer aux événements de l'Ordre, l'option virtuelle sera également offerte.

Sortant de son mandat initial, le comité organisateur du colloque n'était pas impliqué dans l'organisation de la journée virtuelle Les essentiels professionnels. Pour l'organisation du colloque 2022, le comité organisateur a démarré les travaux en mars 2022, il s'est donc rencontré 1 fois durant l'exercice.



## Activités relatives aux communications

En plus des communications courantes aux sexologues et au public ainsi que du déploiement du plan de communication 2021-2024, les communications ont joué un rôle charnière dans le développement des activités de l'Ordre en assurant la mise en place et le succès d'importants projets durant la période.

### TOUT NOUVEAU SITE WEB POUR L'OPSQ!

Le chantier principal durant la période a été la refonte complète du site web ainsi que de sa base de données de gestion des sexologues. Le tout nouveau site web de l'Ordre a été mis en ligne en février 2021.

La structure et le contenu du site ont été revus en fonction des besoins identifiés ainsi que des recommandations reçues par le commissaire à l'admission aux professions. Lors de la refonte, de nombreux nouveaux contenus ont été ajoutés pour le public, notamment pour le guider dans la recherche de sexologue ainsi que pour les sexologues, notamment pour mettre en valeur le développement professionnel continu et la supervision en cohérence avec la planification stratégique de l'Ordre.

Le micro-site sur la prévention des inconduites sexuelles a aussi été intégré de façon stratégique et accessible à de nombreux endroits sur le nouveau site.

La période a également été l'occasion de procéder à la refonte de l'infolettre envoyée bimensuellement aux sexologues pour les tenir à jour des activités de l'Ordre ainsi que des nouvelles les concernant.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Magali Boulé**, coordonnatrice du comité

**Annabelle Marsan**, sexologue

**Valérie Morency**, sexologue

**Mariève Talbot-Savignac**, sexologue





## NON, TU NE L'AS PAS CHERCHÉ. PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

---

C'est avec fierté que l'Ordre a également diffusé le projet sur la prévention du harcèlement sexuel au travail sur lequel les communications ont travaillé durant la période. Ce projet fut possible grâce à une subvention de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail. La diffusion en 2022 de 3 capsules vidéo en partenariat avec Urbania a occasionné une portée de plus d'un million de personnes ainsi que plus de 2 millions d'impressions.

Le succès de ce projet ne cesse de croître et sera amplifié par la diffusion d'un article illustré dans le prochain exercice. Pour compléter ce projet, du contenu sera également ajouté au site web de l'Ordre et une formation visant la compréhension des dynamiques de harcèlement et l'intervention systémique en milieu de travail sera offerte au personnel de plusieurs entreprises.

## LA PROTECTION DU PUBLIC PAR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

---

Durant cette période, la porte-parole et présidente, Joanie Heppell, a effectué plusieurs entrevues dans les médias. Cette présence médiatique a notamment permis de diffuser de l'information sur la santé sexuelle de la population ainsi que de valoriser l'importance de l'accès inclusif aux soins et services en sexologie. Elle a également participé aux sept épisodes du projet Coupe-feux, balado sur le consentement sexuel chez les mineurs.

Finalement, le secteur des communications a contribué à la rédaction et la diffusion de la position de l'Ordre lors des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil. Dans ce dossier, l'Ordre a dénoncé les barrières à l'accès aux soins de santé et de services sociaux pour les personnes trans, non binaires et intersexuées.

## COMITÉ DES COMMUNICATIONS

---

Le comité des communications est responsable d'aider à la gestion des réseaux sociaux et de collaborer à la conception du calendrier des publications. Le comité a tenu 5 rencontres durant l'exercice et a travaillé sur de nombreuses publications originales visant à faire connaître l'Ordre et la profession.

## COMPOSITION DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

---

**Magali Boulé**, responsable du comité

**Audrey Morabito**, sexologue



## Comité d'admission

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

**Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation :** Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence du diplôme ou de la formation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune nouvelle demande n'était reçue au cours de l'exercice.

**Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste :** L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

**Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste :**

Formation sur la gestion de la diversité interculturelle	Nombre
Membres du comité ayant suivi la formation	3
Membres du comité ne l'ayant pas suivi	0

Formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles	Nombre
Membres du comité ayant suivi la formation	3
Membres du comité ne l'ayant pas suivi	0



## Attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles sexuels	Nombre
Demandes pendant l'exercice	3
Attestations délivrées	20
Voie régulière	17
Dispense partielle	3
Dispense	0
À la suite d'une révision	0
Attestations refusées	2
Dossiers en attente à la fin de l'exercice	0

**Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation :** L'Ordre a octroyé un mandat à une firme pour élaborer son référentiel de compétences des sexologues qui sera utile à l'analyse des demandes et pour terminer ses travaux relativement au Règlement sur les équivalences de l'Ordre.

### COMPOSITION DU COMITÉ

**Ayyoub Elwartiti**, secrétaire du comité

**Marie-Claude Lafond**, sexologue

**Isabelle Beaulieu**, sexologue, directrice générale et secrétaire de l'Ordre



## Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



## Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

### DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de l'année, le bureau du syndic a reçu 22 demandes d'information sur la pratique professionnelle des sexologues et 9 demandes concernant des non-membres.

Il a reçu aussi 8 signalements permettant de procéder à des enquêtes disciplinaires sans qu'un suivi ne puisse être effectué auprès des personnes ayant fait les signalements, celles-ci souhaitant garder l'anonymat, étant membres du comité d'inspection professionnelle ou encore, d'une autre instance de l'ordre.

De plus, 3 demandes ont été référées à d'autres instances de l'Ordre. Enfin, 4 demandes d'informations a été référée ailleurs, les questions en jeu ne relevant pas d'un ordre professionnel.

### ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Au cours de la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, le Bureau du syndic a reçu 40 nouvelles demandes d'enquête comparativement à 26 pendant l'exercice précédent. 21 autres dossiers étaient restés ouverts de l'année précédente, pour un total de 61 dossiers dans lesquels il y a eu des interventions au cours de l'exercice. Certains sexologues ont fait l'objet de plus d'une demande d'enquête puisque les 40 dossiers ouverts pendant l'année concernent 32 personnes. Les demandes d'enquête proviennent majoritairement du public (26), de membres de l'Ordre (6), d'autres instances de l'Ordre (7) ou d'un organisme (1).

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	21
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	40
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	26
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	1
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	6
Demandes d'enquête formulées par le CIP	7
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	0
Total de membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	32
Enquêtes fermées au cours de l'exercice	43
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	24
Enquêtes fermées entre 90 et 179 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes toujours ouvertes au 31 mars 2022	18

## DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Parmi les 61 dossiers dans lesquels il y a eu intervention pendant l'année, 43 dossiers ont été fermés alors que 18 demeurent actifs à la fin de la période visée par ce rapport. Cinq dossiers avaient fait l'objet d'une décision de porter plainte devant le Conseil de discipline pendant l'année précédente et les audiences ont eu lieu pendant la période visée par le rapport actuel. Par ailleurs, les autres dossiers ont fait l'objet de différentes décisions.

<b>Décisions d'enquêtes disciplinaires conclues au cours de l'exercice</b>	<b>Nombre</b>
Décisions de porter plainte au Conseil de discipline	14
Décisions de ne pas porter plainte :	29
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	5
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite d'un processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à un engagement du professionnel à l'amélioration de sa pratique (supervision ou formation)	9
Enquêtes ayant conduit à mise en garde	13
Enquêtes fermées suite aux correctifs apportés par le professionnel	2
Enquêtes fermées en raison de la non-collaboration du demandeur d'enquête	2
<b>Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle</b>	<b>Nombre</b>
Sexologues ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	3

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Deux enquêtes rouvertes étaient pendantes au 31 mars de l'exercice précédent, aucune n'a été rouverte au cours de l'exercice.

<b>Enquêtes rouvertes au bureau du syndic</b>	<b>Nombre</b>
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	2
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

## ÉTAT DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Six plaintes avaient été déposées par le Bureau du syndic au Conseil de discipline au cours de l'exercice précédent. Quatre nouvelles plaintes ont été déposées pendant la période visée par le rapport actuel. Quatre plaintes étaient pendantes au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice.

État des plaintes portées au Conseil de discipline	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	7
Plaintes portées par le Bureau du syndic au Conseil de discipline au cours de l'exercice	4
Nombre total de chefs d'infraction	7
Plaintes du Bureau du syndic fermées au cours de l'exercice	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction (en attente de la décision sur sanction du Conseil de discipline)	4
Plaintes du Bureau du syndic pendantes au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	4

## NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Ces plaintes portaient sur plusieurs chefs d'accusation.

Nature des plaintes déposées au Conseil de discipline	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	2
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	2
Infractions liées au comportement du professionnel	3
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au bureau du syndic	0

Aucun membre n'a fait l'objet d'une requête en radiation provisoire immédiate. Une seule demande en limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles a été faite pendant l'année d'exercice.

En vertu de l'article 121.1 du Code des professions, 3 sexologues ont fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle.

Des échanges de renseignements avec des syndicats d'autres ordres professionnels ont eu lieu dans 8 dossiers sous enquête.

## FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC

Toute l'équipe du bureau du syndic a suivi un cursus de formation universitaire de 2e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portent sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. En plus de cette formation universitaire, deux membres de l'équipe ont suivi la formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuels.

Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	5

## L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDICIC

Le syndic et son équipe contribuent de manière importante à la mission première de l'Ordre, soit la protection du public. Pour ce faire, tel que le prévoit le Code des professions, ils assument à la fois le rôle d'enquêteur et celui de plaignant à l'égard des sexologues qui font l'objet de signalement et qui auraient commis des fautes déontologiques. Elles et ils sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre.

Activités de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Jamy Ryan, syndic en chef		x
Francine Michaud, syndique adjointe,		x
Francis Laroche, syndic adjoint,		x
Geneviève Labelle, syndique adjointe,		x
Geneviève Berthelette, syndique adjointe.		x

## Conciliation de comptes

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

**Responsable de la conciliation de comptes :** **Jamy Ryan**, sexologue, syndic en chef

## Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## Activités du comité de révision

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

Les 3 sexologues membres du comité de révision ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1er et de 2e cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. Une des deux personnes nommées par l'Office des professions du Québec a suivi une formation en matière d'inconduite sexuelle.

## COMPOSITION DU COMITÉ

**Marie-Andrée Bossé**, sexologue, présidente du comité

**François Gastonguay**, sexologue

**Suzie Matteau**, sexologue

**Renée O'Dwyer** (nommée parmi les administrateurs nommés de l'Office des professions du Québec)

**Mariette Lemieux-Lanthier** (nommée à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)



## Activités du conseil de discipline

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du code.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le conseil de discipline a été saisi de 3 plaintes, soit 1 du syndic et 2 de syndics adjoints. Le conseil a tenu 23 journées d'audition.

Plaintes au conseil de discipline	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a.. 121)	3
Plaintes portées par un syndic ad hoc (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	4

Le Conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil au 31 mars 2022		
Nature des plaintes (par chef)	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Acte dérogoire à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (art. 59.1 Code professions)	1	
Acte dérogoire à l'honneur et à la dignité de la profession (art. 59.2 Code professions et Code déontologie)	3	
Infraction liée à la tenue de dossiers	1	
Infraction liée au comportement du professionnel	1	
Entrave au syndic	1	

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

Nature de la décision	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	1

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : 3

## SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Nature de la sanction	Nombre
Réprimande	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire	2
Radiation provisoire	0
Amende	1
Ordonnance de remboursement	0
Révocation du permis	0
Limitation ou suspension de droit d'exercer des activités professionnelles	0
Paiement des déboursés	3

## TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	Nombre
Décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Le Conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

## REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en vertu de l'article 161 du Code n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

## FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Les 7 sexologues membres du conseil de discipline ont tous suivi un cursus de formation universitaire de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycle en sexologie, dont plusieurs cours portaient sur les diverses formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles.

## COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil de discipline est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline. Ce conseil est également composé des membres suivants :

**Roch Bouchard**, sexologue

**Éric Charland**, sexologue

**Anne Dallaire**, sexologue

**Pierre Junior Lefebvre**, sexologue

**Gina Rubini**, sexologue

**Annie Fournier**, sexologue

**Geneviève Despatie**, sexologue

**Me Sylvie Lavallée**, avocate, assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

**L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

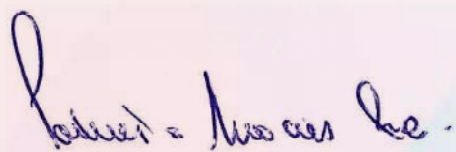
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



1

Vaudreuil-Dorion  
Le 17 septembre 2022

---

<sup>1</sup> Par Michel Poirier, CPA auditeur

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 4

	2022	2021
<b>Produits</b>		
Cotisations (annexe A)	622 773 \$	565 482 \$
Admission et équivalences (annexe B)	61 731	41 716
Inspection professionnelle	1 000	-
Formation continue et colloque (annexe D)	28 711	34 643
Discipline (annexe E)	4 135	23 315
Subventions (annexe C)	64 240	10 419
Produits financiers	2 011	1 979
Autres	2 649	295
	<b>787 250</b>	<b>677 849</b>
<b>Charges</b>		
Admission (annexe F)	20 381	12 060
Inspection professionnelle (annexe G)	68 962	56 428
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H)	56 727	8 075
Formation continue et colloque (annexe I)	16 028	16 791
Bureau du syndic (annexe J)	267 554	209 296
Conseil de discipline (annexe K)	79 264	40 576
Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)	3 170	902
Gouvernance (annexe M)	207 457	198 741
Communications (annexe N)	54 012	50 006
Campagne - Inconduite sexuelle (FAVAC)	71 044	10 419
Conseil interprofessionnel du Québec	9 473	9 098
	<b>854 072</b>	<b>612 392</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant résultats des autres fonds</b>	<b>(66 822)</b>	<b>65 457</b>
<b>Fonds de stabilisation d'assurance responsabilité (annexe P)</b>	<b>24 455</b>	<b>21 609</b>
<b>Actifs nets investis en immobilisations (annexe Q)</b>	<b>(7 599)</b>	<b>(4 713)</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(49 966) \$</b>	<b>82 353 \$</b>

ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC  
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 5

	Investis en immobilisations	Prévention d'assurance responsabilité	Stabilisation d'assurance responsabilité	Non affectés	2022 Total	2021 Total
<b>Solde au début</b>	17 875 \$	70 490 \$	50 000 \$	205 543 \$	343 908 \$	261 555 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(7 599)	24 455	-	(66 822)	(49 966)	82 353
Acquisitions d'immobilisations	28 794	-	-	(28 794)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>39 070 \$</b>	<b>94 945 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>109 927 \$</b>	<b>293 942 \$</b>	<b>343 908 \$</b>

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## SITUATION FINANCIÈRE

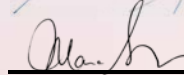
AU 31 MARS 2022

Page 6

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 006 638 \$	944 383 \$
Débiteurs (note 4)	32 303	46 894
Charges payées d'avance	9 375	9 390
	<b>1 048 316</b>	1 000 667
Placements - fonds d'assurance responsabilité (note 5)	121 431	99 159
Immobilisations (note 6)	15 451	17 875
Actifs incorporels (note 7)	23 619	-
	<b>1 208 817 \$</b>	1 117 701 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	349 727 \$	261 108 \$
Produits reportés	565 148	512 685
	<b>914 875</b>	773 793
<b>Soldes de fonds</b>		
Investis en immobilisations	39 070	17 875
Prévention d'assurance responsabilité	94 945	70 490
Stabilisation d'assurance responsabilité	50 000	50 000
Non affectés	109 927	205 543
	<b>293 942</b>	343 908
	<b>1 208 817 \$</b>	1 117 701 \$

Pour le conseil d'administration,

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 7

	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(49 966) \$	82 353 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 974	4 713
Amortissement des actifs incorporels	2 625	-
	(42 367)	87 066
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	155 688	104 988
	113 321	192 054
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 550)	(4 134)
Acquisition d'actifs incorporels	(26 244)	-
Acquisition du fonds de stabilisation des primes d'assurance	(22 272)	(20 392)
	(51 066)	(24 526)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	62 255	167 528
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	944 383	776 855
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	1 006 638 \$	944 383 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a été fondé le 25 septembre 2013 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services en sexologie offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de l'usurpation de titre et de la pratique illégale. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités courantes de l'Ordre. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût amorti des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est présenté dans le fonds d'immobilisations.

Le fonds de stabilisation d'assurance responsabilité regroupe les ristournes et intérêts reçus dans le cadre d'une convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle survenue entre l'organisme et son assureur.

Le fonds de prévention représente l'excédent des 50 000 \$ qui doivent être conservés dans le fonds de stabilisation selon l'entente avec La Capitale assurances générales.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Comptabilisation des apports

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

### Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Site Web	20 %
Logiciel de base de données	20 %

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements du fonds d'assurance responsabilité.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 3. Comité de formation et de révision

L'Ordre a pris la décision de ne pas présenter les rubriques de charges des comités de formation et de révision la face de l'état des résultats puisque les charges afférentes à ces deux fonctions sont inexistantes ou non significatives et que cette présentation n'apporterait aucune information pertinente au lecteur des états financiers.

## 4. Débiteurs

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Clients	<b>8 789 \$</b>	25 563 \$
Ristourne à recevoir - fonds de prévention	<b>23 514</b>	21 331
	<b>32 303 \$</b>	46 894 \$

**5. Placements - fonds d'assurance responsabilité**

	2022	2021
Fonds de stabilisation des primes, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 000 \$	50 000 \$
Fonds de prévention, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	71 431	49 159
	<b>121 431 \$</b>	<b>99 159 \$</b>

**6. Immobilisations**

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	22 317 \$	13 092 \$	9 225 \$	11 531 \$
Équipement informatique	21 801	15 575	6 226	6 344
	<b>44 118 \$</b>	<b>28 667 \$</b>	<b>15 451 \$</b>	<b>17 875 \$</b>

**7. Actifs incorporels**

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	16 596 \$	1 660 \$	14 936 \$	-
Logiciel de base de données	9 648	965	8 683	-
	<b>26 244 \$</b>	<b>2 625 \$</b>	<b>23 619 \$</b>	<b>- \$</b>

**8. Crédeurs**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fournisseurs	<b>125 443 \$</b>	52 531 \$
Charges courues	<b>7 799</b>	6 800
Salaires et vacances à payer	<b>52 695</b>	41 186
Taxes de vente	<b>62 304</b>	68 370
Déductions à la source	<b>355</b>	-
Office des professions du Québec	<b>23 803</b>	21 886
Assurances responsabilité des membres	<b>77 328</b>	70 335
	<b>349 727 \$</b>	261 108 \$

Au 31 mars 2022, les sommes à remettre à l'état totalisent 64 402 \$ (69 282 \$ au 31 mars 2021).

**9. Engagements contractuels**

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 254 659 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	38 016 \$
2024	38 772
2025	39 527
2026	39 527
2027	39 527
Autres	59 290
	<b>254 659 \$</b>

**10. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale**

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2021-2022, la rémunération de la présidente a été de 39 042 \$, et celle de la directrice générale et secrétaire, incluant les avantages sociaux (assurances collectives) a été de 111 824 \$. Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 200 \$ par réunion du conseil d'administration. Leur participation aux comités statutaires de l'Ordre (comité de finances, audits et ressources humaines, comité de gouvernance et comité d'évaluation) est bénévole.

## 11. Instruments financiers

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

# ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 15

	2022	2021
<b>Annexe A - Cotisations</b>		
Cotisations acquittées par les membres	589 602 \$	533 332 \$
Étudiants associés	250	150
Cotisation spéciale - Communications	27 840	26 973
Frais de retard	876	160
Frais d'étalement	4 205	4 867
	<b>622 773 \$</b>	<b>565 482 \$</b>

### Annexe B - Admission et équivalences

Étude de dossiers et administration	18 271 \$	13 294 \$
Droits d'entrée	27 980	20 355
Frais de réinscription	12 230	5 067
Attestation de formation pour l'évaluation des troubles sexuels	3 250	3 000
	<b>61 731 \$</b>	<b>41 716 \$</b>

### Annexe C - Subventions

Subvention FAVAC	- \$	10 419 \$
Subvention CNESST	64 240	-
	<b>64 240 \$</b>	<b>10 419 \$</b>

### Annexe D - Formation continue et colloque

Formations	25 511 \$	32 565 \$
Commandites	3 200	2 078
	<b>28 711 \$</b>	<b>34 643 \$</b>

### Annexe E - Discipline

Amendes	4 000 \$	14 000 \$
Débours	135	9 315
	<b>4 135 \$</b>	<b>23 315 \$</b>

	2022	2021
<b>Annexe F - Admission</b>		
Salaires et jetons de présence	15 350 \$	9 207 \$
Charges sociales et assurances	1 444	1 045
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	3 587	1 808
	<b>20 381 \$</b>	<b>12 060 \$</b>

**Annexe G - Inspection professionnelle**

Salaires	54 417 \$	42 709 \$
Charges sociales et assurances	2 407	5 261
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	12 138	8 458
	<b>68 962 \$</b>	<b>56 428 \$</b>

**Annexe H - Normes et soutien à l'exercice de la profession**

Salaires	42 986 \$	6 169 \$
Charges sociales et assurances	3 757	696
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	9 984	1 210
	<b>56 727 \$</b>	<b>8 075 \$</b>

**Annexe I - Formation continue et colloque**

Frais généraux	7 999 \$	8 897 \$
Honoraires de formations	4 500	4 500
Salaires	671	800
Charges sociales et assurances	37	77
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	2 821	2 517
	<b>16 028 \$</b>	<b>16 791 \$</b>

	2022	2021
<b>Annexe J - Bureau du syndic</b>		
Salaires	113 648 \$	117 531 \$
Charges sociales et assurances	9 224	9 958
Frais légaux	81 171	45 895
Frais d'expertise	16 420	-
Déplacements et séjour	-	415
Divers	-	63
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	47 091	35 434
	<b>267 554 \$</b>	<b>209 296 \$</b>

**Annexe K - Conseil de discipline**

Honoraires	16 272 \$	9 106 \$
Frais généraux	1 669	1 149
Frais légaux	47 372	28 300
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	13 951	2 021
	<b>79 264 \$</b>	<b>40 576 \$</b>

**Annexe L - Usurpation de titre et exercice illégal**

Salaires	2 377 \$	704 \$
Charges sociales et assurances	235	63
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	558	135
	<b>3 170 \$</b>	<b>902 \$</b>

**Annexe M - Gouvernance**

Salaires	135 374 \$	139 128 \$
Charges sociales et assurances	15 493	12 264
Réunions du conseil d'administration	10 397	9 866
Honoraires professionnels	6 400	6 200
Rapport annuel	2 870	981
Déplacements et représentation	410	513
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	36 513	29 789
	<b>207 457 \$</b>	<b>198 741 \$</b>

	2022	2021
<b>Annexe N - Communications</b>		
Salaires	28 827 \$	32 994 \$
Charges sociales et assurances	2 477	2 739
Site internet	11 929	3 591
Publicité	798	1 545
Image de marque	-	1 528
Divers	475	-
Quote-part des charges d'administration (annexe O)	9 506	7 609
	<b>54 012 \$</b>	<b>50 006 \$</b>

**Annexe O - Autres charges - administration**

Site intranet et base de données	8 950 \$	- \$
Papeterie, impression et fournitures	2 454	2 303
Frais d'envois	949	1 361
Télécommunications	3 084	2 856
Loyer	37 720	33 510
Entretien informatique	7 799	6 544
Assurances et taxes	1 539	1 529
Honoraires professionnels	7 758	8 835
Perfectionnement	4 250	2 434
Divers	1 400	8
Intérêts et frais bancaires	40 526	12 518
Salaires	15 770	14 717
Charges sociales	3 950	2 366
	<b>136 149</b>	<b>88 981</b>

**Répartition des charges d'administration**

Admission (annexe F)	(3 587)	(1 808)
Inspection professionnelle (annexe G)	(12 138)	(8 458)
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe H)	(9 984)	(1 210)
Formation continue et colloque (annexe I)	(2 821)	(2 517)
Bureau du syndic (annexe J)	(47 091)	(35 434)
Conseil de discipline (annexe K)	(13 951)	(2 021)
Usurpation de titre et exercice illégal (annexe L)	(558)	(135)
Gouvernance (annexe M)	(36 513)	(29 789)
Communications (annexe N)	(9 506)	(7 609)
	<b>(136 149) \$</b>	<b>(88 981) \$</b>

	2022	2021
<b>Annexe P - Fonds de stabilisation d'assurance responsabilité</b>		
Ristournes	23 514 \$	21 331 \$
Intérêts	941	278
	<b>24 455 \$</b>	<b>21 609 \$</b>

**Annexe Q - Actifs nets investis en immobilisations**

Amortissement des équipements informatiques	(2 668) \$	(1 831) \$
Amortissement du site Web	(1 660)	-
Amortissement du logiciel de base de données	(965)	-
Amortissement du mobilier	(2 306)	(2 882)
	<b>(7 599) \$</b>	<b>(4 713) \$</b>

# OPSQ

ORDRE PROFESSIONNEL  
DES SEXOLOGUES  
DU QUÉBEC

1200, ave. Papineau, Bureau 450,  
Montréal (Québec) H2K 4R5  
T. 438.386.6777 | info@opsq.org

[www.opsq.org](http://www.opsq.org)

